



Yvelines
Le Département



TRAMPOLINE

COUPE DES YVELINES – FED2

La Coupe du 78 est organisée conjointement par le club de l'ESG Gym et le Comité Départemental de Gymnastique des Yvelines.

CETTE SAISON, LA RENCONTRE CONCERNE :

- Les gymnastes de la filière Fédérale organisée en fonction de catégories d'âges indiquées dans le tableau synoptique page 9 de la brochure technique IDF.

DATE DE COMPETITION

Dimanche 17 décembre 2023


Le planning de la compétition sera diffusé sur le site du comité régional IDF.

[Accueil](#) > [NOS DISCIPLINES](#) > [TRAMPOLINE](#) > [Compétitions TR](#)

LIEU DE COMPETITION

Gymnase de l'Aviation

20 rue le Corbusier – 78280 GUYANCOURT

 Le parking du Pavillon Waldeck Rousseau, Rue Jacques Ange Gabriel, 78280 GUYANCOURT sera mis à disposition.

ENGAGEMENTS

La procédure d'engagement se fait uniquement via la base extranet du site de la fédération :

<http://www.ffgym.fr/>

- **Date limite d'engagement le 17 novembre 2023** (cf. tableau des engagements page 11)
- L'ensemble des informations utiles à la procédure d'engagement sont disponibles sur le site du comité régional.
- Pour les droits d'engagement, se conformer au tarif départemental qui est de **13€** par compétiteur.
- **Les engagements devront être payés à réception de la facture (après la compétition).**
Règlement par virement : IBAN FR70 2004 1000 0115 2761 7J02 018 - BIC : PSSTFRPPPAR
Préciser dans le libellé du virement : le nom du club + son numéro d'affiliation + la compétition



Yvelines
Le Département

discipline concernée.



FORFAITS

Tout forfait doit être déclaré via l'extranet Fédéral.

- Jusqu' à 10 jours avant la compétition : pas d'amende, les engagements seront déduits.
- Passé ce délai :
 - Un forfait avec certificat médical : pas d'amende, les engagements seront dus.
 - Un forfait sans certificat médical : une amende sera appliquée et les engagements seront dus.

JUGES

La liste des juges officiant tirés au sort sera publiée avant la compétition sur le site du comité régional. Les juges remplaçant seront sollicités pour la gestion du secrétariat durant la compétition.

Une réunion de juge sera mise en place avant le début de la compétition. La présence des juges est obligatoire.

Attention une amende peut ainsi être infligée au club ne présentant pas de juge (tarif départemental en vigueur de 150 €). L'absence ou le gros retard non justifié du juge entraînera cette amende à régler sur place. Si l'amende n'est pas acquittée, l'équipe ou l'individuelle ne participera pas à la compétition.

- **Procédure d'engagement des juges**

Les clubs engagent leurs juges dans Engagym avant le 3 décembre (Case juge en bout de ligne de l'évènement dans Engagym).

Prév.	Nom.	Juge
🔍	🔍	🔍

Même procédure pour les clubs qui souhaitent inscrire un juge non licencié dans leur club (cliquer sur « autre club »).

Prévisionnel Nominatif

SELECTION DES JUGES

Recherche Niveau juge TOUS

AUTRE CLUB

Liste des Juges Liste des Juges engagés



Yvelines
Le Département



Dans le cas où un club ne connaît pas le nom du juge qui officiera, il engage un juge prévisionnel avant la date limite. Le « juge prévisionnel » devra être mis à jour par un « juge nominatif » dans les meilleurs délais.

Pour le trampoline, dans le cas où le juge n'est pas le même pour l'individuel et le synchronisé, cocher la case dispo partielle et préciser la discipline « TRI » ou « TRS ».

En cas de modification de juge, le club peut modifier dans Engagym jusqu'au 3 décembre. Après cette date, les demandes de modification doivent être justifiées et envoyées par mail à perrinkathia@yahoo.fr. Un juge préalablement engagé pourra être remplacé (par un juge de niveau équivalent) si seulement le club où il officie prévient le responsable des juges, et au plus tard 48h avant le début de la compétition.



INFORMATIONS

Une buvette sera à votre disposition pendant toute la durée de la compétition.

CONTACTS

Contact club : esggym.guyancourt@gmail.com

Référente technique régionale trampoline : perrinkathia@yahoo.fr – 06 61 07 11 63